

S42A1
C33
2006/07
1
QL
P. gov.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

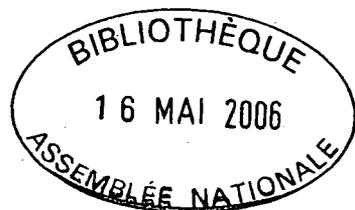
2006-
2007

ÉTUDE
DES
CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS

AVRIL 2006

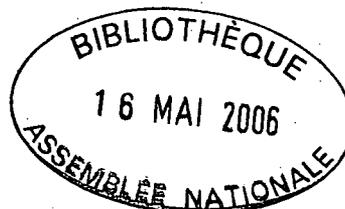
Québec 



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS
Étude des crédits 2006-2007

TABLE DES MATIÈRES

	page
Sommaire des crédits et de l'effectif	2
Budget 2006-2007	Crédits par supercatégories de dépenses 3
Programme 01	Sécurité, prévention et gestion interne
Programme 01.01	Direction et services supports à la gestion 4
Programme 01.02	Services correctionnels 9
Programme 01.03	Expertises judiciaires 14
Programme 01.04	Affaires policières et sécurité-protection 18
Programme 01.05	Sécurité civile et sécurité incendie 23
Programme 01.06	Éléments de gestion centrale 28
Programme 02	Sûreté du Québec
Programme 02.01	Protection de la société, des citoyens et de leurs biens 32
Programme 02.02	Gestion interne et soutien 32
Programme 03	Organismes relevant du ministre
Programme 03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux 38
Programme 03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles 42
Programme 03.03	Bureau du coroner 46
Programme 03.04	Commissaire à la déontologie policière 50
Programme 03.05	Comité de déontologie policière 54



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
SOMMAIRE DES CRÉDITS ET DE L'EFFECTIF
VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES 2006-2007

PROGRAMMES / ÉLÉMENTS	Crédits initiaux 2006-2007 (k\$)	Crédits comparatifs 2005-2006 (k\$)	Effectif total (ETC) 2006-2007	Effectif total (ETC) 2005-2006
01 Sécurité, prévention et gestion interne				
01.01 Direction et services supports à la gestion	20 118,1	19 246,0	285	287
01.02 Services correctionnels	212 512,3	208 470,4	3 076	3 094
01.03 Expertises judiciaires	6 142,7	6 257,4	136	137
01.04 Affaires policières et sécurité-protection	54 233,8	52 365,5	323	344
01.05 Sécurité civile et sécurité incendie	17 503,1 [1]	16 896,0 [1]	171	173
01.06 Éléments de gestion centrale	111 188,0	109 207,0	6	3
Total programme 01	421 698,0	412 442,3	3 997	4 038
02 Sûreté du Québec				
02.01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	277 120,8	282 756,9	1 777	1 765
02.02 Gestion interne et soutien	202 759,9	195 326,0	840	853
Total programme 02	479 880,7 [2]	478 082,9 [2]	2 617 [2]	2 618
03 Organismes relevant du ministre				
03.01 Régie des alcools, des courses et des jeux	13 990,5	14 371,1	199	204
03.02 Commission québécoise des libérations conditionnelles	3 526,3	3 045,1	30	31
03.03 Bureau du coroner	7 149,5	7 068,1	56	56
03.04 Commissaire à la déontologie policière	2 748,3	2 793,2	41	41
03.05 Comité de déontologie policière	1 825,4	1 817,6	20	21
Total programme 03	29 240,0	29 095,1	346	353
GRAND TOTAL	930 818,7	919 620,3	6 960 [3]	7 009
ÉCART TOTAL		11 198,4	(49)	
EN %		1,2%	(0,7%)	

[1] Incluant 4 404,2 k\$ en crédits permanents pour l'aide aux sinistrés.

[2] Sûreté du Québec

	2006-2007 M\$	2005-2006 M\$
Crédits votés au programme 02	479,9	478,1
Revenus du Fonds des services de police provenant principalement de la tarification des services de base aux municipalités	237,6	226,5
Dépenses reliées à l'administration de la <i>Loi sur les armes à feu</i> comptabilisées dans un compte à fin déterminée extrabudgétaire et remboursées par le gouvernement fédéral	5,0	5,5
Budget d'investissements du Fonds des services de police	29,6	24,9
Total du niveau d'activités de la Sûreté du Québec	752,1	735,0

[3] Excluant les 4 404 effectifs de la SQ (policiers et civils) contribuant aux activités du Fonds des services de police (4 387 en 2005-2006).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

BUDGET 2006-2007

CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES

SUPERCATÉGORIES	2006-2007		2005-2006		VARIATION	
	k\$	%	k\$	%	k\$	%
RÉMUNÉRATION	449 569,3	48,3%	437 642,1	47,6%	11 927,2	2,7%
FONCTIONNEMENT	255 109,0	27,4%	246 092,7	26,8%	9 016,3	3,7%
AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL	177 679,3	19,1%	188 194,0	20,5%	-10 514,7	-5,6%
TRANSFERT	33 652,2	3,6%	32 411,5	3,5%	1 240,7	3,8%
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES	31,0	0,0%	31,0	0,0%	0,0	0,0%
BUDGET DE DÉPENSES	916 040,8	98,4%	904 371,3	98,3%	11 669,5	1,3%
IMMOBILISATIONS	31 933,5	3,4%	33 129,5	3,6%	-1 196,0	-3,6%
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	71,4	0,0%	85,1	0,0%	-13,7	-16,1%
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	32 004,9	3,4%	33 214,6	3,6%	-1 209,7	-3,6%
MOINS : AMORTISSEMENT	(17 227,0)	-1,9%	(17 965,6)	-2,0%	738,6	-4,1%
TOTAL DES CRÉDITS	930 818,7	100,0%	919 620,3	100,0%	11 198,4	1,2%

Identification	Titre
Programme	01 - Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	01 - Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Louis Dionne, sous-ministre Mme Brigitte Portelance, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion

MANDAT

Outre le Cabinet du ministre, dont le mandat vise notamment à déterminer les orientations ministérielles, ce programme regroupe le Bureau du sous-ministre, la Direction des communications, la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne et des enquêtes ainsi que la Direction générale des services à la gestion.

LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre coordonne l'ensemble des activités du Ministère et conseille le ministre dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées par la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (L.R.Q., c. M-19.3) et toutes les lois ayant des incidences sur la gestion du Ministère.

- La Direction des affaires juridiques

Sous la responsabilité du ministre de la Justice, la Direction des affaires juridiques fournit des services juridiques portant sur les matières relevant du ministère de la Sécurité publique. À ce chapitre, notamment, elle formule des avis, prépare la législation et assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés.

- La Direction de la vérification interne et des enquêtes

Le mandat de cette direction est de soutenir la haute direction et les gestionnaires dans l'amélioration des pratiques de gestion et de vérifier si les ressources sont gérées de façon optimale et conformément au cadre réglementaire; elle propose également des outils de gestion facilitant l'atteinte de la mission et des objectifs stratégiques. En outre, par des examens et des enquêtes administratives, elle offre un éclairage objectif et indépendant sur des situations susceptibles de nuire à une saine gestion du Ministère et d'entacher sa réputation.

- La Direction des communications

La Direction des communications assiste et conseille les autorités du Ministère en matière de communications externes et internes. Elle assume la fonction de conseil en stratégies de communications, en relations publiques et en relations avec les médias. Elle offre les services de graphisme et de révision linguistique et est aussi le responsable ministériel du gouvernement en ligne. De plus, cette direction informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes du Ministère. Elle offre également ces mêmes services-conseils et de soutien aux directions générales.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La Direction générale des services à la gestion conseille les autorités ministérielles ainsi que l'ensemble des gestionnaires en matière de planification et de politiques, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du Ministère. Elle est composée des unités administratives suivantes :

- La Direction de la planification et des politiques

La Direction de la planification et des politiques soutient l'élaboration et le suivi du plan stratégique du Ministère en matière de reddition de comptes. Elle contribue à l'amélioration des connaissances sur des enjeux ministériels par la veille, la recherche et la vulgarisation d'études. Elle conseille également les autorités sur des questions institutionnelles ou intersectorielles de même que sur des dossiers sociaux et de modernisation de l'État. De plus, elle participe à l'élaboration d'orientations ministérielles et interministérielles.

- La Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines assiste et conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de planification de la main-d'œuvre, de dotation, de développement organisationnel, de santé des personnes au travail, d'éthique, d'interprétation et d'application des conditions de travail du personnel. Elle offre également à l'ensemble du personnel des services de consultation et de référence en matière d'aide aux personnes, des services de conseils, de soutien et d'intervention en matière de harcèlement au travail ainsi que des services d'assistance concernant les avantages sociaux et la rémunération. Enfin, elle négocie les conditions de travail des corps d'emploi exclusifs au Ministère, en conformité avec le mandat confié par le Conseil du trésor et en fonction des besoins du Ministère.

- La Direction des ressources financières et matérielles

Cette direction a pour mandat de conseiller les autorités et les gestionnaires en matière de gestion des ressources financières et matérielles. A cette fin, elle assure la production et la mise à jour du plan de gestion financière, coordonne, dans le cadre du cycle budgétaire du gouvernement, les travaux relatifs à l'élaboration du budget, la préparation de l'étude des crédits et des engagements financiers de 25,0 k\$ et plus du Ministère. De plus, elle établit et supervise les activités de suivi budgétaire, effectue les études et analyses des dossiers qui lui sont confiés et tient la comptabilité officielle des revenus et recettes de même que des dépenses et déboursés du Ministère. Elle assure également la coordination du cadre réglementaire d'adjudication des contrats, de l'approvisionnement et de la téléphonie et elle est responsable de l'acquisition des immobilisations autres que celles reliées aux technologies de l'information pour l'ensemble des directions du Ministère.

- La Direction des technologies de l'information

Cette direction conseille le Ministère et les utilisateurs en vue d'une gestion optimale et sécuritaire des technologies de l'information. Elle conçoit et exploite des systèmes informatiques et bureautiques, élabore des procédés et méthodes régissant l'utilisation des technologies de l'information et gère l'infrastructure technologique du Ministère. Elle coordonne et supporte l'ensemble des activités en matière de sécurité des actifs informationnels et de gestion de l'information documentaire. Enfin, elle est responsable de l'acquisition des immobilisations reliées aux technologies de l'information pour l'ensemble des directions du Ministère.

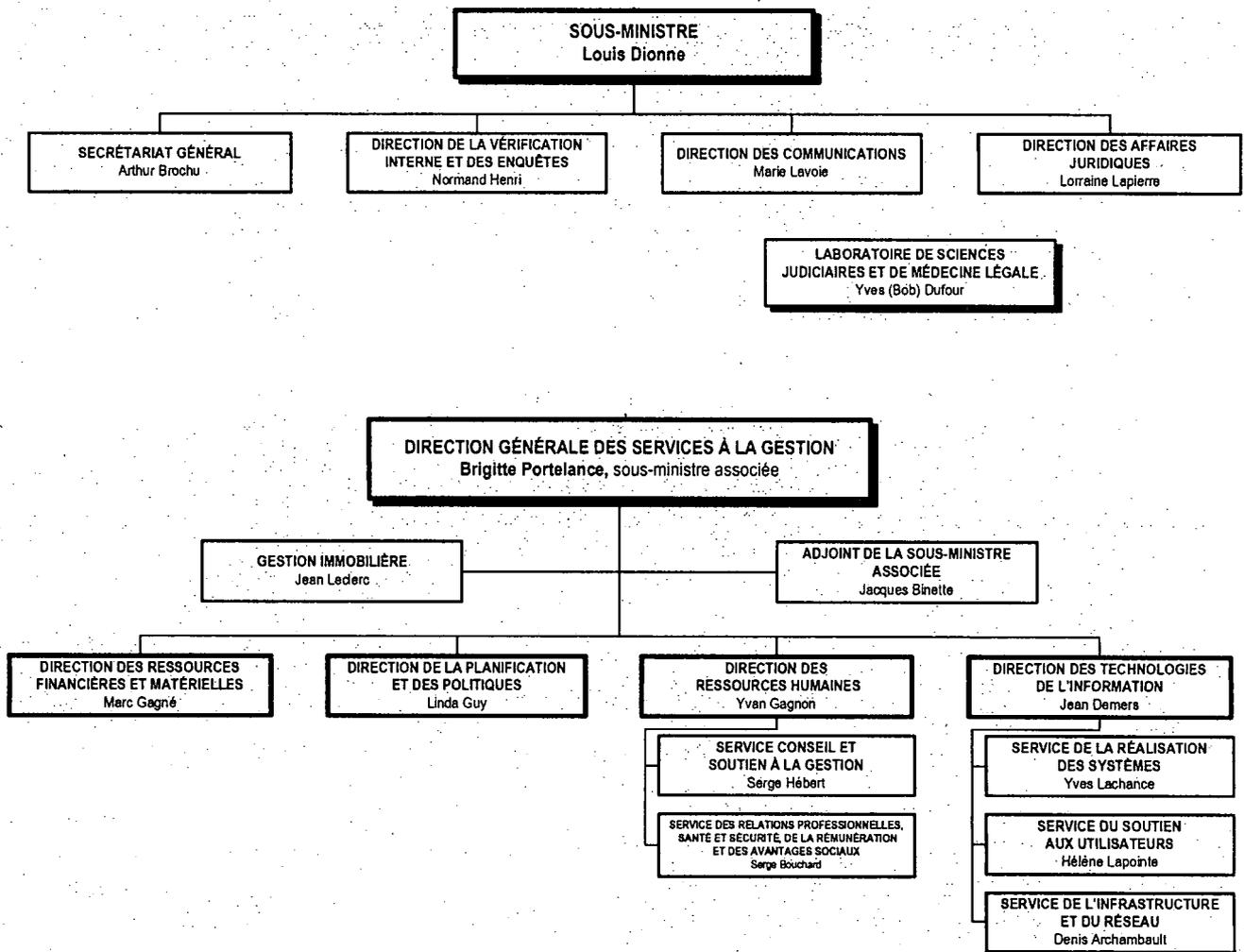
- Le Service de la gestion immobilière

Ce service a pour mandat de conseiller les autorités et les gestionnaires du Ministère au regard de leurs projets immobiliers et de gérer l'ensemble des espaces locatifs sous entente d'occupation avec la Société immobilière du Québec. Enfin, il fournit le support et le conseil aux gestionnaires en matière de gestion immobilière.

ORGANISATION

01.01 Direction et services supports à la gestion

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	5	5		
Cadres	13	14	(1)	(7,1)
Professionnels	127	128	(1)	(0,8)
Techniciens	89	89		
Personnel de bureau	47	47		
Agents de la paix				
Ouvriers	2	2		
Effectif régulier autorisé	283	285	(2)	(0,7)
Effectif total autorisé	285	287	(2)	(0,7)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01-Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>01-Direction et services supports à la gestion</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Louis Dionne, sous-ministre Mme Brigitte Portelance, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion</i>			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution) k\$ %	
<i>Rémunération</i>	16 965,1	16 148,3	816,8	5,1
<i>Fonctionnement</i>	2 916,6	2 911,3	5,3	0,2
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	226,4	176,4	50,0	28,3
<i>Créances douteuses et autres</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	20 108,1	19 236,0	872,1	4,5
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	20 118,1	19 246,0	872,1	4,5
<i>Effectif régulier autorisé</i>	283	285	(2)	(0,7)
<i>Effectif total autorisé</i>	285	287	(2)	(0,7)

DRF/160 (2006-2007)

01.01 Direction et services supports à la gestion

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>	338,1	
<i>Financement des priorités ministérielles</i>		
- Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec	468,2	
- Ajustement de la masse salariale	99,7	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(89,2)</u>	816,8

Fonctionnement:

<i>Financement des priorités ministérielles</i>		
- Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec	255,6	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(250,3)</u>	5,3

Transfert :

<i>Remise à niveau du budget discrétionnaire du ministre</i>	50,0	50,0
--	------	------

Total des variations budgétaires	872,1
---	--------------

Identification	Titre
Programme	01 – Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	02 – Services correctionnels
Responsable	Mme Johanne Vallée, sous-ministre associée

MANDAT

En tant que composante du système de justice pénale, la Direction générale des services correctionnels (DGSC) travaille en étroite collaboration avec ses partenaires de la communauté, afin :

- ↳ d'éclairer les intervenants judiciaires sur tous les aspects devant permettre l'imposition des mesures non sentencielles et sentencielles appropriées aux personnes reconnues coupables d'un crime;
- ↳ d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, auprès des personnes qui lui sont confiées, la prise en charge de leurs responsabilités, et ce, dans le respect de leurs droits;
- ↳ de travailler activement à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Cette direction applique principalement la *Loi sur les services correctionnels* et ses règlements, certains articles du *Code criminel*, du *Code de procédure pénale* et de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus*.

La DGSC est sous la responsabilité de la sous-ministre associée, qui est secondée par quatre réseaux correctionnels. La sous-ministre associée et les réseaux correctionnels sont appuyés et conseillés par la Direction de la liaison et des affaires autochtones, la Direction du développement et du conseil en services correctionnels et la Direction de la sécurité.

√ Les réseaux correctionnels

Les quatre réseaux correctionnels sont responsables de la coordination des services correctionnels de leur territoire respectif. Ces directions s'assurent de la réalisation de la mission de la DGSC, de la gestion du réseau correctionnel québécois et exercent par délégation les pouvoirs de la directrice générale de la DGSC. Elles assument la gestion des services correctionnels fournis par les directions des services correctionnels dans leur territoire, les établissements de détention et les directions des services professionnels correctionnels lorsqu'il y a lieu et, à ce titre, implantent et gèrent les services correctionnels dans leur territoire. Elles suscitent la participation de la communauté à la réinsertion sociale des contrevenants et établissent des partenariats avec les ressources communautaires de leur région.

√ Les directions des services correctionnels (DSC)

Les neuf DSC suscitent la participation de la communauté à la réinsertion sociale de leurs contrevenants et établissent des partenariats avec les ressources communautaires et institutionnelles de leur région. De plus, elles s'assurent de la cohérence du système correctionnel provincial et de la qualité des services à la clientèle en suscitant l'adhésion et la participation de leur personnel à la mise en œuvre des politiques, des programmes, des directives et des instructions, ainsi qu'à l'application de protocoles et ententes à caractère provincial.

√ Les établissements de détention

Les dix-neuf établissements de détention assurent l'administration des sentences d'incarcération dans le respect des lois et dans le sens des valeurs et orientations mises de l'avant par la DGSC. Ils sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes et prévenues qui leur sont confiées, ainsi que de la réalisation de leurs évaluations et de leur suivi. Ils doivent assurer le transport, les escortes et l'encadrement nécessaires pour les comparutions à la cour et les transferts vers d'autres établissements carcéraux et hospitaliers.

√ Les directions des services professionnels correctionnels (DSPC)

Les dix-neuf DSPC sont responsables des activités touchant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels et des activités de suivi (encadrement et accompagnement) des personnes contrevenantes en milieu ouvert qui font l'objet de mesures sentencielles (sursis, probation, libération conditionnelle ou absence temporaire).

√ La Direction de la liaison et des affaires autochtones (DLAA)

La DLAA assure les fonctions d'analyse, de transmission et de suivi des requêtes et assume le rôle de secrétariat de la DGSC. Cette direction joue également un rôle de conseil et de support auprès de la sous-ministre associée en matière de communications internes et externes, d'affaires corporatives, autochtones et de gestion documentaire. De plus, elle coordonne le dossier des relations fédérales provinciales et territoriales.

MANDAT (suite)

√ La Direction du développement et du conseil en services correctionnels (DDCSC)

La DDCSC est une unité qui exerce un rôle de conseil, d'expertise et de service au réseau correctionnel auprès de la sous-ministre associée, de la directrice et directeurs généraux adjoints ainsi qu'auprès des gestionnaires et du personnel de la DGSC. Son action a une portée provinciale et globale à l'ensemble du réseau afin de répondre à des besoins spécifiques des unités administratives du réseau correctionnel. Elle est composée des cinq services suivants :

○ Le Service des programmes

Son rôle est de soutenir la DGSC en matière de développement, d'évaluation et de suivi de programmes et de politiques, de planification et de développement de protocoles et d'ententes à caractère provincial, de prestation de services concernant la réinsertion sociale.

○ Le Service du conseil à l'organisation

Son rôle est de soutenir la DGSC en matière de normalisation et de standardisation des procédés de travail. Elle agit également à titre de support-conseil en droit, en accès à l'information et en protection des renseignements personnels auprès des intervenants du réseau. Ce service supporte le réseau correctionnel dans le développement des compétences du personnel, la coordination de dossiers ministériels ou correctionnels en matière de gestion des ressources humaines et d'intervention spécifique en développement organisationnel.

○ Le Service de l'analyse financière et des acquisitions

Son rôle est de soutenir la DGSC en matière de planification et de suivi budgétaire, de suivi des effectifs correctionnels et d'acquisition de matériel et de services.

○ Le Service de soutien à l'analyse de l'information

Son rôle est de soutenir la DGSC en matière d'exploitation et d'analyse des données correctionnelles, de pilotage des systèmes d'information en opération et en développement ainsi que de liaison avec les milieux de la recherche.

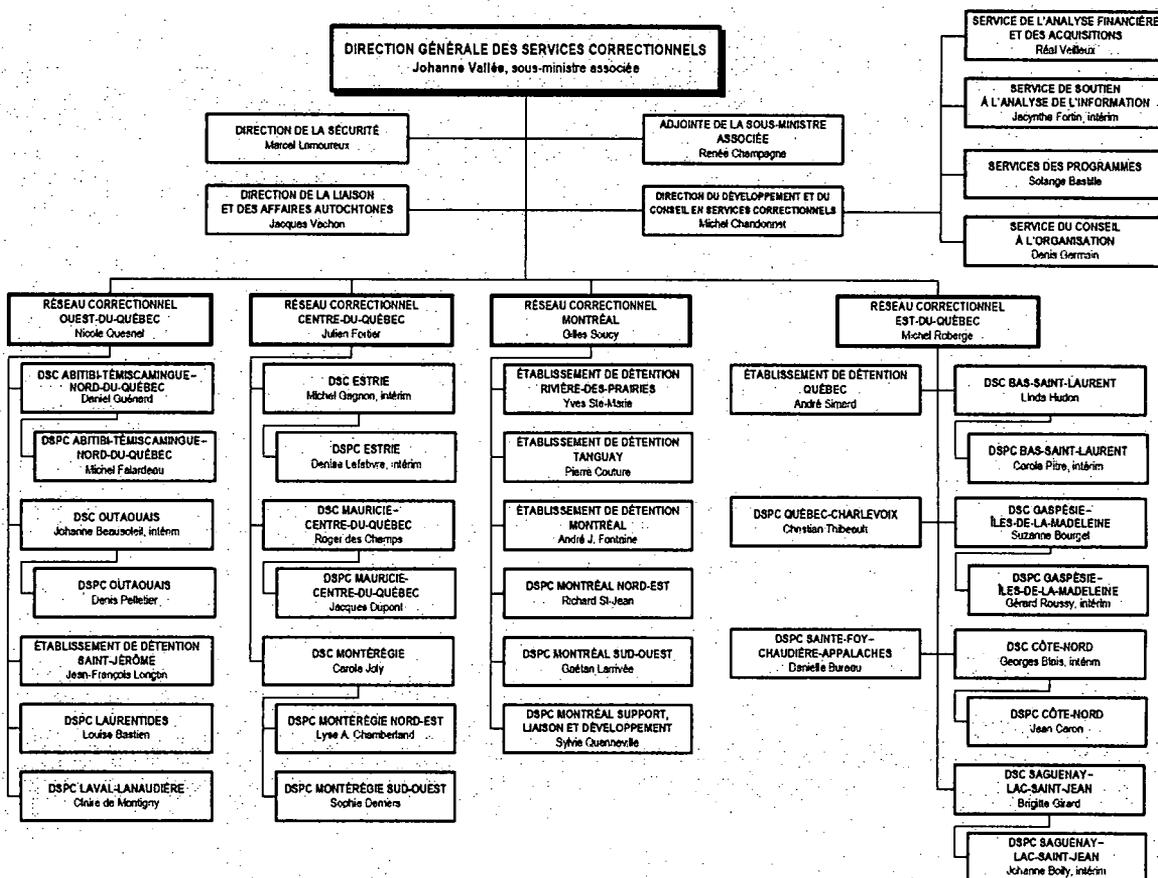
○ Le Groupe-conseil en orientation et liaison avec le réseau correctionnel

Son rôle est de soutenir la DGSC en matière de planification stratégique, de liaison avec le réseau et de mandats corporatifs.

√ La Direction de la sécurité

La Direction de la sécurité est une unité de service au réseau correctionnel et de conseil à la sous-ministre associée, aux directrices et directeurs des services professionnels correctionnels ainsi qu'aux gestionnaires du réseau correctionnel en matière de sécurité. Cette unité est également responsable du contrôle de l'utilisation de la capacité carcérale, de la gestion du dossier concernant les témoins repentis et de la gestion de crise.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	302	303	(1)	(0,3)
Professionnels	424	434	(10)	(2,3)
Techniciens	51	52	(1)	(1,9)
Personnel de bureau	253	258	(5)	(1,9)
Agents de la paix	1831	1831		0,0
Ouvriers	103	103		0,0
Effectif régulier autorisé	2964	2981	(17)	(0,6)
Effectif total autorisé	3076	3094	(18)	(0,6)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01 - Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>02 - Services correctionnels</i>			
RESPONSABLE:	<i>Mme Johanne Vallée, sous-ministre associée</i>			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	162 525,2	161 325,5	1 199,7	0,7
<i>Fonctionnement</i>	49 762,0	46 919,8	2 842,2	6,1
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	215,1	215,1		
<i>Créances douteuses et autres</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	212 502,3	208 460,4	4 041,9	1,9
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	212 512,3	208 470,4	4 041,9	1,9
<i>Effectif régulier autorisé</i>	2 964	2 981	(17)	(0,6)
<i>Effectif total autorisé</i>	3 076	3 094	(18)	(0,6)

DRF/160 (2006-2007)

01.02 Services correctionnels

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>		3 226,5	
<i>Financement des priorités ministérielles</i>			
- Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec		1 783,5	
- Absentéisme des agents de probation		1 164,2	
Diverses réallocations à l'interne		(354,3)	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>			
- Facturer au fédéral le séjour des personnes incarcérées qui normalement auraient été transférées dans un pénitencier	(4 305,2)		
- Divers	(315,0)	(4 620,2)	
			1 199,7

Fonctionnement :

<i>Financement des priorités ministérielles</i>			
- Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec		2 131,5	
- Programmes de travaux compensatoires		350,0	
- Prévention en santé et sécurité		222,2	
- Indexation de dépenses de fonctionnement		243,5	
<i>Mesure de réduction de dépenses</i>			
- Assurer la prestation de services en rationalisant les points de services en région		(105,0)	2 842,2

Total des variations budgétaires

4 041,9

Identification	Titre
Programme	01 - Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	03 - Expertises judiciaires
Responsables	M. Louis Dionne, sous-ministre M. Yves (Bob) Dufour, directeur du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

MANDAT

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (Laboratoire) est une unité autonome de service qui a pour mandat d'effectuer, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières et judiciaires, des expertises impartiales dans différents domaines hautement spécialisés.

Le Laboratoire recueille des éléments de preuve et d'expertise judiciaire dans le domaine de la médecine légale. Ainsi les autopsies pratiquées par les pathologistes, à la demande des coroners, permettent de déterminer les causes du décès et d'aider à comprendre les circonstances dans les cas d'homicide, d'accident, de suicide ou de mort subite.

Au chapitre des expertises toxicologiques, les spécialistes analysent des prélèvements biologiques et d'autres pièces afin de déceler la présence d'alcool, de drogues ou d'autres poisons et leur concentration, dans les cas notamment de mort suspecte, d'homicide, de conduite avec facultés affaiblies et d'agression sexuelle.

En biologie, les spécialistes du Laboratoire effectuent des prélèvements et des analyses de substances biologiques comme le sang, le sperme, les cheveux et les poils à des fins d'identification et de comparaison en utilisant des examens microscopiques, des procédés biochimiques ou des analyses d'ADN. À cet égard, le Laboratoire continue d'alimenter le Fichier criminalistique québécois de la Banque nationale de données génétiques qui permet d'effectuer des appariements entre les profils génétiques trouvés sur les scènes de crime et les données conservées dans le fichier des personnes condamnées. De plus, le Laboratoire s'est mis au diapason des autres juridictions nord-américaines et participe à l'échange d'information avec ces dernières.

En génie électronique et informatique, divers tests de comportement physique et électronique de même que l'analyse des progiciels permettent au Laboratoire de certifier les machines à sous et appareils de loterie vidéo exploités par Loto-Québec.

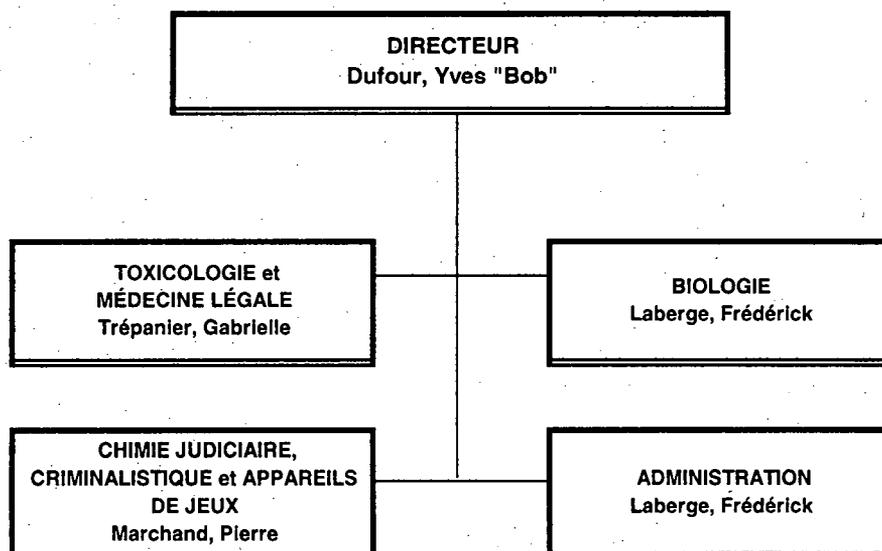
Le Laboratoire fournit également plusieurs autres expertises dans des domaines très variés, tels :

- les armes à feu;
- l'analyse de documents pour identifier des écritures, des caractères d'impression ou des méthodes de production;
- l'examen de matériaux comme les peintures, les vêtements, les fibres, les résidus d'explosifs ou d'incendie à des fins d'identification ou d'appariement;
- l'analyse avec l'aide de nouveaux équipements électroniques des images de bande vidéo pour les traiter, les améliorer et les imprimer;
- la certification des solutions d'alcool type et les appareils de détection d'alcool utilisés par les policiers.

Lorsque les circonstances l'exigent, le Laboratoire donne aussi l'assistance sur les scènes de crime majeur. Ses spécialistes assistent et conseillent les policiers et les substituts du procureur général dans leur processus d'enquête et les tribunaux les reconnaissent comme experts dans leur domaine respectif lorsqu'ils doivent témoigner sur les résultats de leurs travaux.

Enfin, les pathologistes du Laboratoire enseignent la pathologie médico-légale aux médecins résidents de quatre universités québécoises et offrent des cours de formation continue aux policiers à l'École nationale de police du Québec.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	5	5		
Professionnels	67	67		
Techniciens	52	52		
Personnel de bureau	12	13	(1)	(0,1)
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	136	137	(1)	(0,0)
Effectif total autorisé	136	137	(1)	(0,0)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01 - Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>03 - Expertises judiciaires</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Louis Dionne, sous-ministre</i> <i>M. Yves (Bob) Dufour, directeur du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale</i>			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution) k\$	
			%	
<i>Rémunération</i>	4 705,4	4 903,2	(197,8)	(4,0)
<i>Fonctionnement</i>	1 437,3	1 354,2	83,1	6,1
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	6 142,7	6 257,4	(114,7)	(1,8)
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>				
BUDGET D'INVESTISSEMENTS				
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	6 142,7	6 257,4	(114,7)	(1,8)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	136	137	(1)	(0,7)
<i>Effectif total autorisé</i>	136	137	(1)	(0,7)

01.03 Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>	98,1	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	(170,0)	
<i>Réallocation entre supercatégories</i>	<u>(125,9)</u>	(197,8)

Fonctionnement:

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	(42,8)	
<i>Réallocation entre supercatégories</i>	<u>125,9</u>	83,1

Total des variations budgétaires (114,7)

Identification	Titre
Programme	01 - Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	04 - Affaires policières et sécurité-protection
Responsable	M. Paul Girard, sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité

MANDAT

La Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité a pour mandat de conseiller les autorités du Ministère en matière d'organisation policière, de prévention de la criminalité, d'affaires policières autochtones et de maintien de l'ordre public.

À cette fin, la Direction générale est chargée d'élaborer et de proposer des politiques applicables en ces domaines. Elle veille à l'application des lois relatives au milieu policier et à la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention. Également, elle délivre, renouvelle, suspend ou révoque les permis d'agences d'investigation ou de sécurité. Elle voit à protéger l'intégrité physique des personnes et des biens qui lui sont confiés dans le cadre des activités législatives, exécutives et judiciaires de l'État. Elle réalise l'inspection des services de police municipaux et autochtones ainsi que de la Sûreté du Québec et enfin, la Direction générale gère le programme de services policiers en milieu autochtone.

La Direction générale compte trois unités administratives : la Direction générale adjointe des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité, la Direction des affaires autochtones, la Direction de l'inspection, des services-conseils et du soutien.

La Direction générale adjointe des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité

La Direction générale adjointe est composée de quatre unités administratives : la Direction de l'organisation et des pratiques policières, la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, la Direction de la sécurité de l'État et la Direction des services de sécurité et de protection.

- La Direction de l'organisation et des pratiques policières

Cette direction est responsable de l'application des dispositions de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1). Elle conseille les autorités du Ministère sur toute question relative à l'organisation des services policiers, à la conclusion d'ententes intermunicipales et aux demandes d'enquête sur les services de police qui sont soumises à l'approbation du ministre. Elle favorise la coordination des activités policières et elle développe et met à jour le guide des pratiques policières. Elle est aussi responsable de la mise en œuvre de la politique en matière d'approche de police communautaire. Elle est également responsable de l'application de la *Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité* (L.R.Q., chapitre A-8) et effectue les recommandations d'usage relatives à la *Loi sur les explosifs* (L.R.Q. chapitre E-22) à l'égard des demandes de révision des décisions rendues par la Sûreté du Québec en cette matière. Enfin, elle analyse les demandes des candidats concernant la nomination des constables spéciaux et négocie les protocoles avec leurs employeurs.

- La Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

Cette direction est responsable d'implanter la *Politique ministérielle de prévention de la criminalité* au Québec et de coordonner l'action des différents partenaires impliqués en ce domaine. Elle assure également la gestion des différents programmes de financement disponibles pour la recherche et la réalisation d'interventions préventives sur le terrain.

Au regard de la criminalité et de la lutte au crime organisé, en plus d'assurer le suivi des engagements gouvernementaux, la direction coordonne l'effort gouvernemental de lutte aux économies souterraines en matière d'alcool, de tabac et de crimes économiques et financiers à incidence fiscale. Elle conseille aussi les autorités du Ministère sur toute question relative à la détermination des priorités et stratégies ministérielles d'intervention en matière de criminalité et de lutte au crime organisé

Enfin, cette direction est responsable de maintenir un service d'information et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité et l'efficacité policière (*Loi sur le ministère de la Sécurité publique* – article 9) et d'assurer le suivi des obligations des directeurs de police relatives aux articles 264 et 265 de la *Loi sur la police*.

- La Direction de la sécurité de l'État

Cette direction conseille les autorités du Ministère en matière de sécurité de l'État, incluant le domaine de la lutte contre le terrorisme en leur fournissant notamment l'information dont ils ont besoin pour prendre les décisions et les mesures nécessaires. Elle favorise la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités gouvernementales en la matière.

Aussi, elle participe aux principaux dossiers liés à la sécurité nationale canadienne, que ce soit la sécurité maritime, aérienne, frontalière ou autre. Elle encadre la mise en œuvre et fait le suivi des ententes d'échange d'information et de coopération avec les États du nord-est des États-Unis.

De plus, elle suit l'évolution de l'environnement national et international sur les questions de sécurité et assure une meilleure connaissance et une compréhension des problématiques et orientations en matière de sécurité dans l'espace nord-américain.

- La Direction des services de sécurité et de protection

Cette direction exerce un double mandat. En premier lieu, elle assure le transport et la protection des membres du Conseil exécutif (ministres), du président de l'Assemblée nationale et de toute autre personne désignée par l'autorité compétente. Deuxièmement, elle prend en charge la protection de la magistrature ainsi que le maintien de la paix et du bon ordre dans les palais de justice ou dans tout autre édifice désigné par l'autorité compétente. Elle contribue ainsi au maintien de l'intégrité des fonctions jugées névralgiques de l'État québécois.

La Direction des affaires autochtones

La Direction des affaires autochtones soutient la création, le maintien, la prestation et le financement des services policiers dans les communautés autochtones (services de police, constables spéciaux et corps de police). Pour ce faire, des ententes tripartites sont négociées entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les communautés autochtones du Québec.

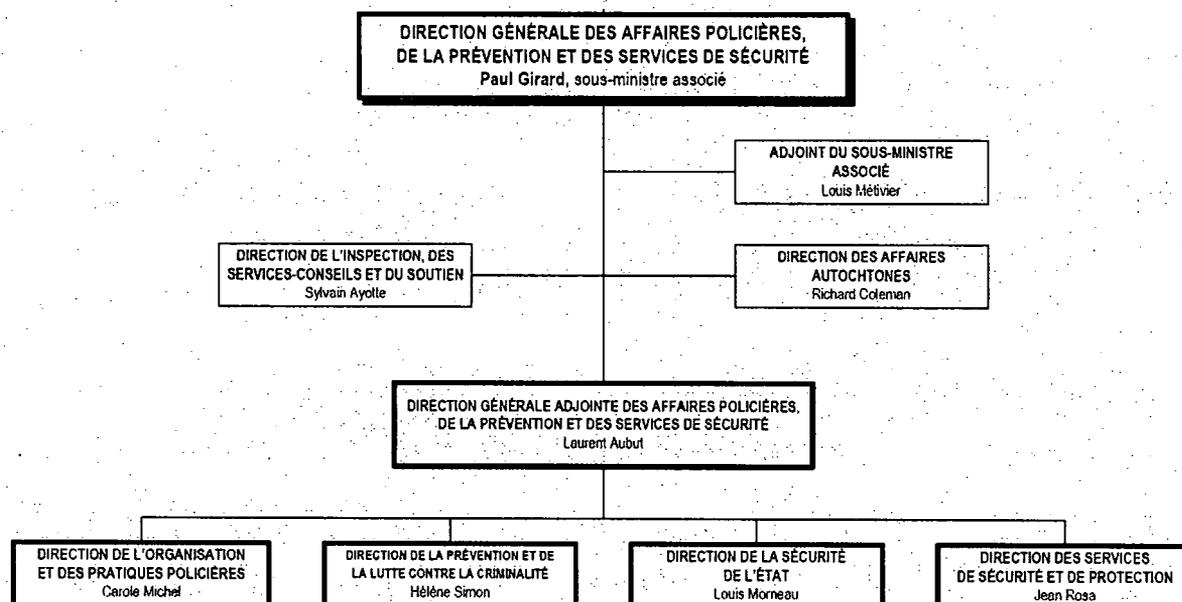
Elle agit également comme conseillère auprès des autorités du Ministère et comme coordonnatrice des dossiers ministériels concernant les problématiques reliées à la sécurité publique dans les communautés autochtones. Elle assume par ailleurs un rôle de liaison avec ces dernières.

La Direction de l'inspection, des services-conseils et du soutien

Cette direction a comme mandat d'appuyer la Direction générale dans ses missions visant à favoriser le professionnalisme des organisations policières et des constables spéciaux, de réaliser des projets spéciaux d'incidence ministérielle et d'apporter un soutien en matière de gestion des ressources.

Plus précisément le secteur de l'inspection contribue à l'atteinte des plus hauts standards d'efficacité des organisations policières municipales, autochtones, de la Sûreté du Québec et des constables spéciaux. Le secteur des services-conseils oriente, coordonne et met en œuvre des grands dossiers liés à la sécurité publique ou privée de façon concertée avec les partenaires des milieux concernés. Enfin, le secteur du soutien assume le suivi budgétaire de la Direction générale et s'assure du respect des normes, des pratiques et des directives du gouvernement quant à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	20	20		
Professionnels	53	53		
Techniciens	8	8		
Personnel de bureau	23	23		
Agents de la paix	217	238	(21)	(8,8)
Ouvriers	1	1		
Effectif régulier autorisé	322	343	(21)	(6,1)
Effectif total autorisé	323	344	(21)	(6,1)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	01 - Sécurité, prévention et gestion interne			
ÉLÉMENT:	04 - Affaires policières et sécurité-protection			
RESPONSABLE:	M. Paul Girard, sous-ministre associé			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	19 207,5	19 269,5	(62,0)	(0,3)
<i>Fonctionnement</i>	6 943,6	5 844,0	1 099,6	18,8
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	28 072,7	27 242,0	830,7	3,0
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	54 223,8	52 355,5	1 868,3	3,6
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	54 233,8	52 365,5	1 868,3	3,6
<i>Effectif régulier autorisé</i>	322	343	(21)	(6,1)
<i>Effectif total autorisé</i>	323	344	(21)	(6,1)

DRF/160 (2006-2007)

01.04 Affaires policières et sécurité-protection

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>		377,6	
<i>Financement des priorités ministérielles</i>			
-Orientation gouvernementale concernant les Gangs de rue	66,7		
-Mise en place du Centre intégré de gestion de l'information de sécurité	<u>500,0</u>	566,7	
<i>Réallocation entre supercatégories</i>		<u>(1 006,3)</u>	(62,0)

Fonctionnement:

<i>Financement des priorités ministérielles</i>			
-Orientation gouvernementale concernant les Gangs de rue	33,3		
-Participation au Service du renseignement criminel du Québec	300,0		
-Mise en place du Centre intégré de gestion de l'information de sécurité	<u>100,0</u>	433,3	
<i>Réallocation entre supercatégories</i>		<u>666,3</u>	1 099,6

Transfert:

<i>Financement des priorités ministérielles</i>			
-Indexation et financement additionnel des ententes autochtones		<u>830,7</u>	830,7

Total des variations budgétaires

1 868,3

Identification	Titre
Programme	01-Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	05-Sécurité civile et sécurité incendie
Responsable	M. Michel C. Doré, sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

MANDAT

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie s'assure de la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale.

- Coordination des relations intergouvernementales

La coordonnatrice :

- intervient comme responsable de l'élaboration des positions gouvernementales que le Québec doit présenter et défendre lors des conférences fédérales/provinciales/territoriales des ministres responsables de la sécurité civile;
- propose et élabore des ententes et des activités de coopération en sécurité civile et en sécurité incendie avec les gouvernements et les partenaires externes, y compris sur le plan international;
- organise des rencontres pour susciter les échanges auprès des membres du Comité de sécurité civile du Québec qui est présidé par le secrétaire général du gouvernement.

- Soutien administratif

La chef de l'Équipe du soutien administratif est responsable de :

- supporter et conseiller les autorités de la DGSCSI relativement à la gestion et à l'allocation des ressources financières, matérielles et informationnelles;
- planifier, organiser et coordonner les activités relatives à la préparation, à la mise en œuvre et à la diffusion de la planification stratégique;
- conseiller les gestionnaires dans l'évaluation et l'identification des besoins de l'organisation en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre, ainsi que sur les impacts sur la planification stratégique.

-La Direction du développement

Cette direction est responsable de la mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité incendie* et de la *Loi sur la sécurité civile*. Pour ce faire, elle compte sur trois services.

Service de l'analyse et des politiques

- Ce service conçoit, met en œuvre et évalue des politiques, des orientations, des normes, des programmes, des guides et des outils permettant de mieux gérer les risques d'incendie et de sinistres. Il analyse des problématiques particulières. Il favorise aussi la recherche et le développement.

Service du soutien aux régions

- Ce service soutient la Direction des services régionaux dans l'application de la *Loi sur la sécurité civile* et de la *Loi sur la sécurité incendie*. Il fournit l'aide et le cadre requis pour l'élaboration des schémas de sécurité civile et de sécurité incendie ainsi que pour l'analyse de ces dernières et des schémas d'aménagement. Il offre des conseils techniques sur divers aspects de l'organisation des services de sécurité incendie. Il prépare aussi des avis sur l'application de programmes fédéraux et provinciaux d'aide financière (PCPC, schémas de couverture de risques).

Service de la formation et de l'éducation

- Ce service diffuse des connaissances sur les incendies et les sinistres ainsi que sur la façon de les prévenir et de s'y préparer. À cet effet, il prépare et diffuse des guides, des bulletins et diverses publications. Il conçoit et organise des programmes d'éducation du public, des semaines de sécurité (incendie et sécurité civile et tient un colloque annuel en sécurité civile). Il encadre aussi la formation en sécurité civile et en sécurité incendie. De plus, il collecte, valide, analyse et diffuse des données sur les incendies et les sinistres.
- Tous les services contribuent à assurer le développement des savoirs et des compétences de tous les intervenants. Ils conseillent aussi les autorités ministérielles ainsi que les autres unités administratives en vue d'assurer la protection des personnes et des biens contre les incendies et les autres sinistres.

- Direction de la gestion des risques

La Direction de la gestion des risques est composée des trois secteurs d'activités suivants :

Le service de l'atténuation des risques :

- dresse un portrait des risques et des vulnérabilités au Québec; assure la diffusion des portraits de risques et des mesures de prévention et fait la promotion de ces dernières;
- assure le soutien auprès des intervenants dans le recensement des moyens d'atténuation et de prévention des risques et des mesures de rétablissement;
- coordonne et assure le soutien dans l'élaboration de l'inventaire des infrastructures essentielles, des moyens de protection de celles-ci et des plans de continuité et de rétablissement des services essentiels;

Le service de l'assistance financière :

- met en œuvre et administre les programmes d'aide financière adoptés par le gouvernement;

L'équipe de l'analyse, de la révision et des réclamations au fédéral :

- analyse les demandes d'aide financière et technique des personnes morales ou physiques qui ont subi un préjudice lors d'un sinistre ou dont la vie et les biens sont menacés;
- planifie, coordonne et prépare les réclamations du gouvernement du Québec relatives aux dépenses supplémentaires engagées à la suite d'un sinistre majeur, en vue de les présenter au gouvernement fédéral;
- analyse les demandes de révision d'aide financière.

- Direction des services régionaux

La Direction des services régionaux anime les activités régionales en sécurité civile et en sécurité incendie et s'occupe de l'assistance financière sur le territoire. Elle assure la mise en œuvre des plans régionaux de sécurité civile permettant de mobiliser et de coordonner les ressources gouvernementales régionales lors de situations d'urgence et de sinistres.

Composée d'une équipe de conseillers polyvalents en région, chaque direction régionale soutient les municipalités locales et régionales dans l'application de la Loi sur la sécurité civile et de la Loi sur la sécurité incendie.

Entre autres, les services offerts sont :

- l'expertise pour soutenir les clientèles régionales dans l'application de la loi et des règlements sur la sécurité civile et de la loi sur la prévention des incendies;
- le service d'accompagnement des municipalités et des municipalités régionales de comté et des autres autorités régionales pour l'établissement et la mise en œuvre des schémas;
- le soutien pour la préparation des avis et des commentaires sur l'aménagement du territoire;
- lorsqu'il est sollicité, l'avis dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts environnementaux concernant les questions liées à la sécurité civile;
- l'application des plans régionaux de sécurité civile en cas de sinistre et le soutien en vue de la préparation et de l'administration des programmes d'assistance financière;
- la mise en œuvre régionale et locale des programmes de sécurité civile et de sécurité incendie;
- la tenue de rencontres de l'Organisation régionale de sécurité civile et d'exercices pour chaque organisation régionale.

- Direction des stratégies gouvernementales

La Direction des stratégies gouvernementales est responsable du développement et de la mise en œuvre du Plan national de sécurité civile et de ses contingences particulières telles que les risques de nature chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN), la pandémie d'influenza, les actes terroristes ou autres risques émergents de sinistre majeur. Ce plan sert notamment à mobiliser les ressources gouvernementales lors de situations d'urgence tant au Québec qu'à l'étranger.

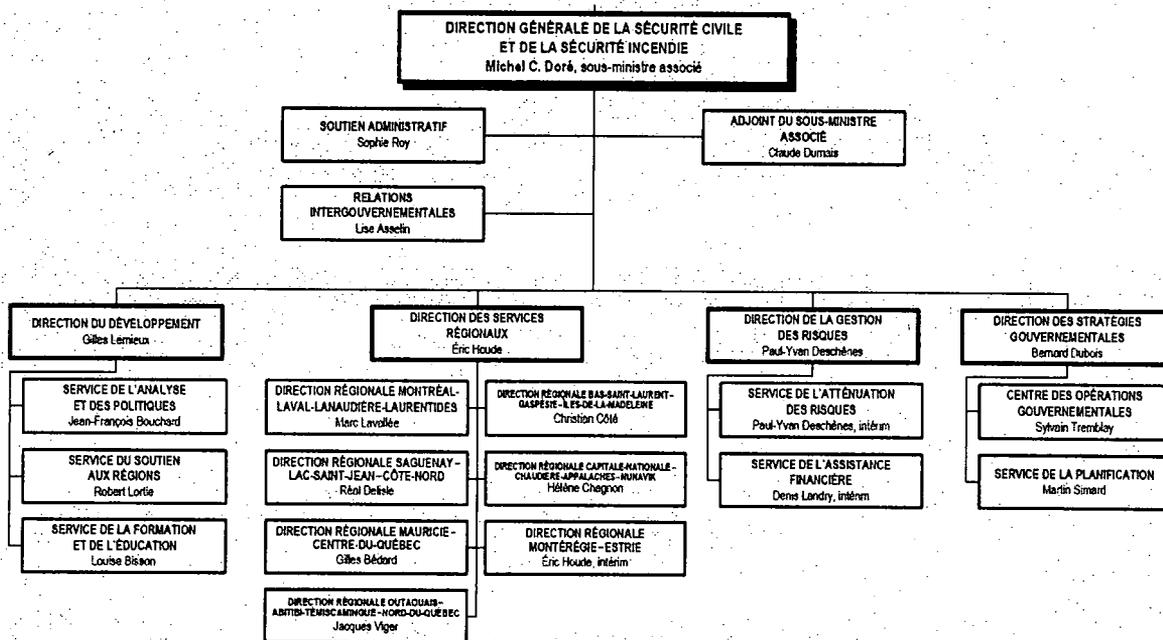
Elle supervise également la mise en place et l'évolution du Centre des opérations gouvernementales voué à l'anticipation et à la gestion des situations pouvant engendrer des conséquences sur les personnes et les biens.

Le partenariat est au cœur du fonctionnement de cette direction, principalement avec les ministères et organismes, membres de l'Organisation de sécurité civile du Québec.

ORGANISATION

01.05 Sécurité civile et sécurité incendie

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	16	16		
Professionnels	114	115	(1)	(0,9)
Techniciens	10	10		
Personnel de bureau	31	32	(1)	(3,1)
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	171	173	(2)	(1,2)
Effectif total autorisé	171	173	(2)	(1,2)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01 - Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>05 - Sécurité civile et sécurité incendie</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Michel C. Doré, sous-ministre associé</i>			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution) k\$ %	
<i>Rémunération</i>	10 294,3	10 172,2	122,1	1,2
<i>Fonctionnement</i>	2 066,3	1 941,3	125,0	6,4
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	5 138,0	4 778,0	360,0	7,5
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	17 498,6	16 891,5	607,1	3,6
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	4,5	4,5		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	4,5	4,5		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	17 503,1	16 896,0	607,1	3,6
<i>Effectif régulier autorisé</i>	171	173	(2)	(1,2)
<i>Effectif total autorisé</i>	171	173	(2)	(1,2)

01.05 Sécurité civile et sécurité incendie

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>	166,7	
<i>Mesure de réduction de dépenses</i>	<u>(44,6)</u>	122,1

Fonctionnement

<i>Financement des priorités ministérielles</i>		
-Expertise concernant l'érosion des berges	375,0	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(250,0)</u>	125,0

Transfert:

<i>Financement des priorités ministérielles</i>		
-Schémas de couverture de risques	370,0	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(10,0)</u>	360,0

Total des variations budgétaires

607,1

Identification	Titre
Programme	01 - Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	06 - Éléments de gestion centrale
Responsables	M. Louis Dionne, sous-ministre Mme Brigitte Portelance, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion

MANDAT

Cet élément de programme regroupe certaines dépenses imputées centralement pour fin d'allégement administratif. Il s'agit des contributions du Ministère à titre d'employeur, du budget d'investissements et de la dépense afférente en amortissement, du coût du loyer du parc immobilier et d'autres éléments de gestion centrale.

LES CONTRIBUTIONS D'EMPLOYEUR

Ce poste regroupe les enveloppes affectées aux contributions d'employeur pour la Régie des rentes, les programmes de santé, l'assurance emploi, l'assurance parentale, les assurances collectives et une partie de la contribution du Ministère à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Il s'agit des crédits relatifs aux projets de développement informatique et aux acquisitions courantes en immobilisations (ameublement, équipement, flotte automobile, etc.).

AUTRES ÉLÉMENTS DE DÉPENSES

Ces dépenses regroupent le coût du loyer du parc immobilier du Ministère, des télécommunications, du courrier, de la messagerie, de l'amortissement afférent aux investissements et autres services communs.

Organigramme

SANS OBJET

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres				
Professionnels	3	1	2	
Techniciens				
Personnel de bureau	3	2	1	
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	6	3	3	100,0
Effectif total autorisé	6	3	3	100,0

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01 - Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>06 - Éléments de gestion centrale</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Louis Dionne, sous-ministre</i> <i>Mme Brigitte Portelance, sous-ministre associée</i>			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	28 463,8	25 876,2	2 587,6	10,0
<i>Fonctionnement</i>	80 456,9	79 097,7	1 359,2	1,7
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>	31,0	31,0		
BUDGET DE DÉPENSES	108 951,7	105 004,9	3 946,8	3,8
<i>Immobilisations</i>	6 947,4	8 889,5	(1 942,1)	(21,8)
<i>Prêts, placements et avances</i>		23,7	(23,7)	(100,0)
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	6 947,4	8 913,2	(1 965,8)	(22,1)
<i>Moins: Amortissement</i>	(4 711,1)	(4 711,1)		
TOTAL :	111 188,0	109 207,0	1 981,0	1,8
<i>Effectif régulier autorisé</i>	6	3	3	100,0
<i>Effectif total autorisé</i>	6	3	3	100,0

DRF/160 (2006-2007)

01.06 Éléments de gestion centrale

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES(en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>	522,3	
<i>Financement des priorités ministérielles</i>		
-Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec	289,6	
-Prévention en santé et sécurité au travail	300,0	
-Implantation SAGIR	490,0	
-Autres (cont. de l'employeur, CSST, etc.)	985,7	
		2 587,6

Fonctionnement :

<i>Révision tarifaire des loyers de la SIQ</i>	574,3	
<i>Financement des priorités ministérielles</i>		
-Réaménagement du Siège social et autres	616,5	
-Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec	592,2	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	(423,8)	1 359,2

Immobilisation :

<i>Crédits reportés de 2004-2005 à 2005-2006</i>	(2 366,9)	
<i>Financement des priorités ministérielles</i>		
-Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec	424,8	(1 942,1)

Prêts, placements et avances

<i>Crédits reportés de 2004-2005 à 2005-2006</i>		(23,7)
--	--	---------------

Total des variations budgétaires		1 981,0
---	--	----------------

Identification	Titre
Programme	02 – Sûreté du Québec
Éléments	01 – Protection de la société, des citoyens et de leurs biens 02 – Gestion interne et soutien
Responsable	Monsieur Normand Proulx, directeur général

MANDAT

Tel que défini dans la *Loi sur la police*, la Sûreté du Québec, ainsi que chacun de ses membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et, selon sa compétence, les infractions aux lois ou aux règlements et d'en rechercher les auteurs.

Pour réaliser sa mission, la Sûreté assure la sécurité des personnes et des biens, sauvegarde les droits et les libertés, respecte les victimes et est attentive à leurs besoins et elle coopère avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans sa composition, la Sûreté favorise une représentativité adéquate du milieu qu'elle dessert.

À cet égard, la Sûreté applique diverses lois fédérales sur le territoire québécois, dont principalement le *Code criminel*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, la *Loi sur les explosifs* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

De même, elle est chargée de l'application de nombreuses lois québécoises, dont le *Code de la sécurité routière*, la *Loi sur l'assurance automobile*, la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, la *Loi sur les explosifs*, la *Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité*, la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*, la *Loi sur la Société des alcools* et la *Loi sur les permis d'alcool*.

En ce qui a trait à la compétence de la Sûreté, le législateur québécois précise que :

La Sûreté du Québec, corps de police national, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec.

La Sûreté a également compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers. [L.Q., chapitre 12, art. 50].

La Sûreté du Québec peut être appelée [...] à suppléer un corps de police municipal.

Les services de la Sûreté du Québec peuvent aussi, dans les cas et selon les tarifs établis par règlement du gouvernement, être mis à la disposition de toute personne. Ses services peuvent également, pour des motifs d'intérêt public et lorsqu'une situation particulière le justifie, être mis à la disposition de toute personne, aux frais de cette dernière, par entente conclue entre celle-ci et le ministre. » [L.Q., chapitre 12, art. 51].

La Sûreté du Québec assure un service central de renseignements destiné à aider à la lutte contre le crime et met ce service à la disposition des autres corps de police. [L.Q., chapitre 12, art. 52].

Les services offerts par la Sûreté du Québec sont définis en grande partie par la *Loi sur la police*. Elle offre aux citoyens, aux autres organisations policières et à l'État, trois grandes catégories de services dans chacun des quatre domaines d'intervention, soit la gendarmerie, les enquêtes, les services de soutien et les mesures d'urgence.

Services généraux

Ces services sont rendus sur le territoire de la Sûreté, c'est-à-dire dans les MRC desservies ainsi que sur les routes de juridiction provinciale. Ils sont fournis par les postes de MRC ou les postes autoroutiers. Il s'agit en fait des services de base que fournissent les corps policiers municipaux. Ils comprennent notamment la patrouille 24 heures sur 24, la réponse aux demandes d'aide des citoyens, l'application des lois, la prévention du crime, les activités en matière de relations communautaires et la collaboration avec les responsables locaux afin d'identifier et de résoudre les problèmes de sécurité publique.

Services spécialisés

Les services spécialisés de la Sûreté du Québec sont offerts sur l'ensemble du territoire québécois, tant aux services policiers municipaux, qui doivent fournir des services de niveau 1 à 5 selon la taille de leur population, qu'à l'ensemble des unités de la Sûreté.

On trouve notamment dans cette catégorie, les enquêtes criminelles complexes, le soutien aux enquêtes et la prise en charge de situations d'urgence civiles et policières.

En vertu de la *Loi sur la police*, la Sûreté du Québec dispense de tels services lorsque les événements qui surviennent dans un territoire donné dépassent le niveau de responsabilité du service policier municipal ou de l'unité de la Sûreté. Elle fournit aussi de tels services lorsque l'ampleur d'un événement exige son soutien.

Services nationaux

La Sûreté assume plusieurs rôles. Elle intervient lorsque des problèmes surviennent sur une vaste échelle. Elle gère des enquêtes complexes au niveau provincial lors de situations majeures, naturelles ou accidentelles, ou de manifestations d'importance.

De plus, elle coordonne certaines interventions policières qui touchent plus d'un service de police, notamment en matière de lutte contre le crime organisé. Elle assume un rôle de coordination lorsque plusieurs services de police sont appelés à intervenir ou lorsque l'intervention est réalisée à l'extérieur du Québec, conjointement avec des services de police étrangers.

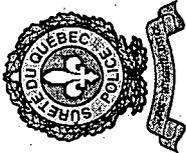
Enfin, la Sûreté a le mandat de soutenir les services de police relativement à certains aspects de leurs activités. Elle gère ainsi le Centre de renseignements policiers du Québec, ainsi que diverses autres banques de données.

Organigramme

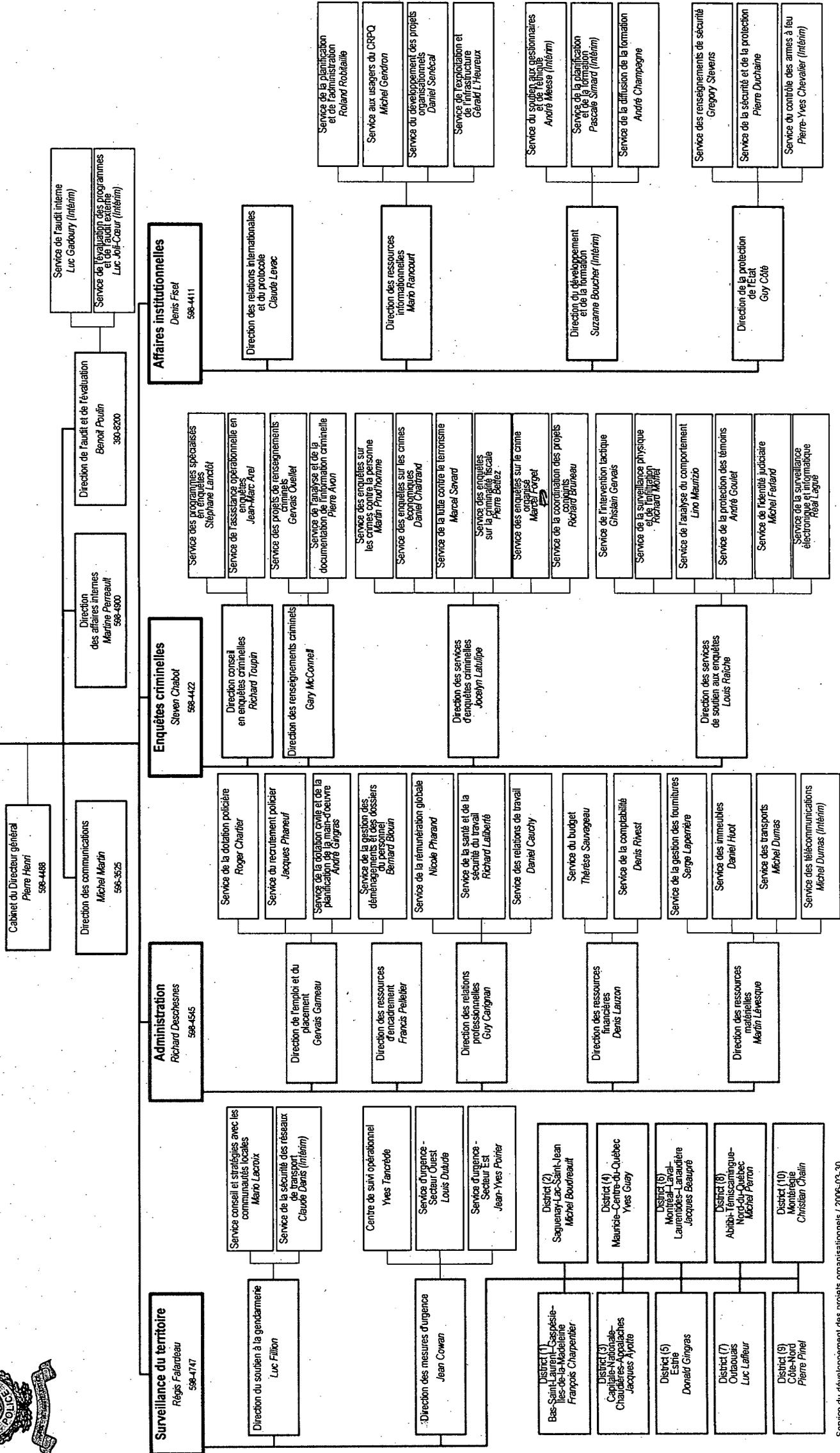
Voir annexe ci-joint

Sommaire des effectifs

	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Effectif régulier civil autorisé	1 689	1 701	(12)	(0,7)
Effectif total civil autorisé	1 863	1 876	(13)	(0,7)
Effectif policier autorisé	5 158	5 129	29	0,6
GRAND TOTAL	7 021	7 005	16	0,2
Répartition des effectifs				
Programme 02	2 617	2 618	(1)	(0,0)
Fonds des services de police	4 404	4 387	17	0,4
GRAND TOTAL	7 021	7 005	16	0,2



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Normand Proulx
598-4488



SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	02 - Sûreté du Québec			
ÉLÉMENT:	01 - Protection de la société, des citoyens et de leurs biens			
	02 - Gestion interne et soutien			
RESPONSABLE:	M. Normand Proulx, directeur général			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution) k\$	
			%	
Rémunération	189 060,6	182 124,2	6 936,4	3,8
Fonctionnement	103 958,0	100 810,1	3 147,9	3,1
Affectation à un fonds spécial	177 679,3	188 194,0	(10 514,7)	(5,6)
Transfert				
Provision pour créances douteuses				
BUDGET DES DÉPENSES	470 697,9	471 128,3	(430,4)	(0,1)
Immobilisations	21 678,7	20 199,1	1 479,6	7,3
Prêts, placements et avances	20,0	10,0	10,0	100,0
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	21 698,7	20 209,1	1 489,6	7,4
Moins: Amortissement	(12 515,9)	(13 254,5)	738,6	(5,6)
TOTAL :	479 880,7	478 082,9	1 797,8	0,4
Effectif régulier autorisé	2 513	2 513	-	0,0
Effectif total autorisé	2 617	2 618	(1)	(0,0)

02.01 et 02.02 Sûreté du Québec

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération: 6 936,4

- Augmentation due à l'indexation salariale des employés civils, aux contributions de l'employeur dont le nouveau Régime québécois d'assurance parentale et à des réaménagements budgétaires 6 936,4

Fonctionnement: 3 147,9

- Augmentation des dépenses en technologies de l'information et réaménagement budgétaire 3 147,9

Affectation à un fonds spécial: (10 514,7)

- Diminution de l'affectation au Fonds des services de police (FSP) principalement due à l'augmentation des revenus de tarification du FSP (10 514,7)

Sous-total budget de dépenses (430,4)

Immobilisations: 1 479,6

- Intensification des projets de développement des ressources informationnelles débutant en 2006-2007 1 479,6

Prêts, placements et avances: 10,0

- Augmentation due aux avances 10,0

Sous-total budget d'investissement 1 489,6

Amortissement: 738,6

- Diminution des dépenses d'amortissement 738,6

Total des variations des crédits budgétaires 1 797,8

Identification	Titre
Programme	03 - Organismes relevant du ministre
Élément	01 - Régie des alcools, des courses et des jeux
Responsable	M. Denis Racicot, président

MANDAT

La Régie des alcools, des courses et des jeux a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités des secteurs suivants :

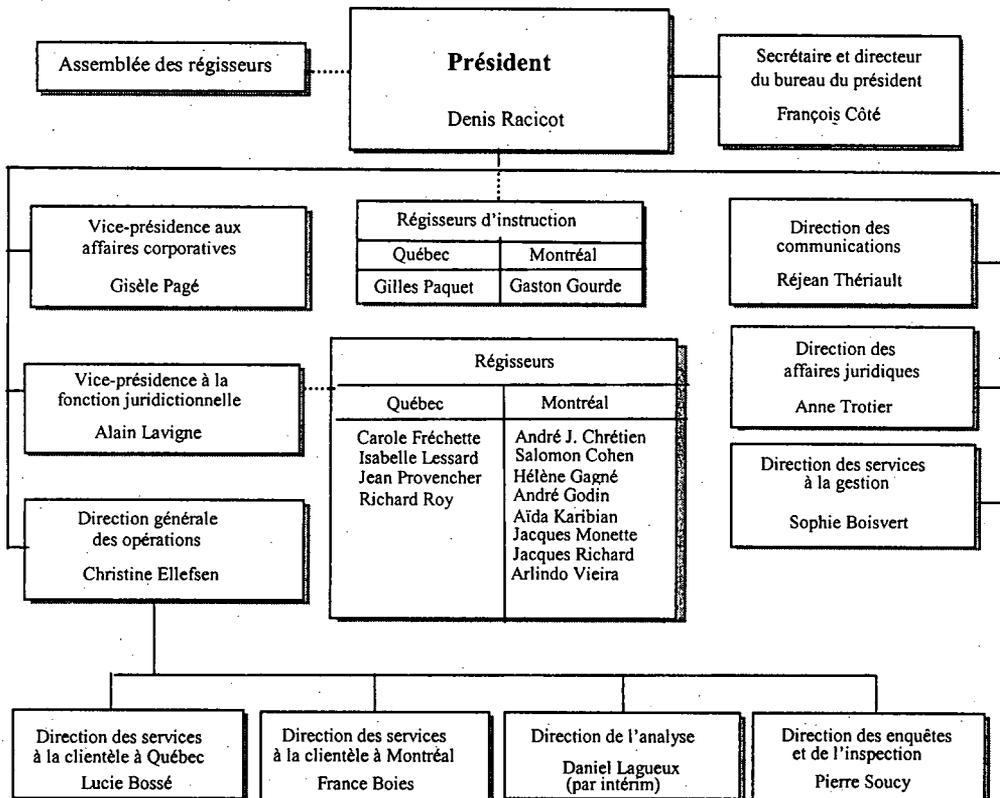
- la fabrication, la distribution et l'entreposage des boissons alcooliques par les titulaires de permis respectifs;
- le service ou la vente des boissons alcooliques au public, et ce, dans les établissements autorisés à cet effet;
- les courses de chevaux, leur élevage et leur entraînement, de même que l'exploitation des salles de paris sur les courses de chevaux;
- les manifestations de sports de combat pratiqués par des professionnels et mieux connus sous les appellations de boxe, kick boxing et boxe mixte;
- le jeu sous différentes formes, notamment : le bingo, les loteries, les tirages, les concours publicitaires, les appareils d'amusement et les appareils de loterie vidéo;
- les casinos d'État, pour l'embauche du personnel, les contrats des fournisseurs et le contrôle des appareils de jeux qu'on y retrouve.

Pour assumer ses fonctions, la Régie dispose des leviers d'intervention suivants :

- le pouvoir de soumettre à l'approbation du gouvernement les règlements et les règles selon les paramètres déterminés par les lois sectorielles;
- des pouvoirs administratifs tels que : procéder à des consultations, émettre des avis relatifs aux impacts sociaux, élaborer des politiques et des directives, enquêter et inspecter et percevoir des droits;
- une fonction décisionnelle à l'égard de sa clientèle, soit le pouvoir de délivrer les permis, les licences et les autorisations nécessaires à l'exercice des privilèges conférés et, en cas de manquement au respect des règles préétablies, de les suspendre, de les révoquer ou d'imposer d'autres mesures.

ORGANISATION 03.01 Régie des alcools, des courses et des jeux

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emplois	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Régisseurs	16	16		
Cadres	8	8		
Cadre juridique	1	1		
Avocats et notaires	22	22		
Professionnels	22	24	-2	-8,3%
Techniciens	54	55	-1	-1,8%
Personnel de bureau	75	77	-2	-2,6%
Effectif régulier autorisé	199	204	-5	-2,5%
Effectif total autorisé	199	204	-5	-2,5%

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	03 - Organismes relevant du ministre			
ÉLÉMENT:	01 - Régie des alcools, des courses et des jeux			
RESPONSABLE:	M. Denis Racicot, président			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
Rémunération	8 585,2	8 122,7	462,5	5,7
Fonctionnement	2 462,3	2 445,9	16,4	0,7
Affectation à un fonds spécial				
Transfert				
Provision pour créances douteuses				
BUDGET DE DÉPENSES	11 047,5	10 568,6	478,9	4,5
Immobilisations	2 935,3	3 794,8	(859,5)	(22,6)
Prêts, placements et avances	7,7	7,7		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	2 943,0	3 802,5	(859,5)	(22,6)
Moins: Amortissement				
TOTAL :	13 990,5	14 371,1	(380,6)	(2,6)
Effectif régulier autorisé	199	204	(5,0)	(2,5)
Effectif total autorisé	199	204	(5,0)	(2,5)

03.01 Régie des Alcools, des courses et des jeux

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération :

<i>Indexation salariale</i>	162,5	
<i>Ajustement de la base budgétaire - régisseurs</i>	300,0	
	<u> </u>	462,5

Fonctionnement :

<i>Révision tarifaire des loyers de la SIQ</i>	16,4	16,4
	<u> </u>	

Immobilisations :

<i>Crédits reportés de 2004-2005 à 2005-2006</i>	(859,5)	(859,5)
	<u> </u>	

Total des variations budgétaires (380,6)

Identification	Titre
Programme	03 - Organismes relevant du ministre
Élément	02 - Commission québécoise des libérations conditionnelles
Responsable	M. André Vincent, président

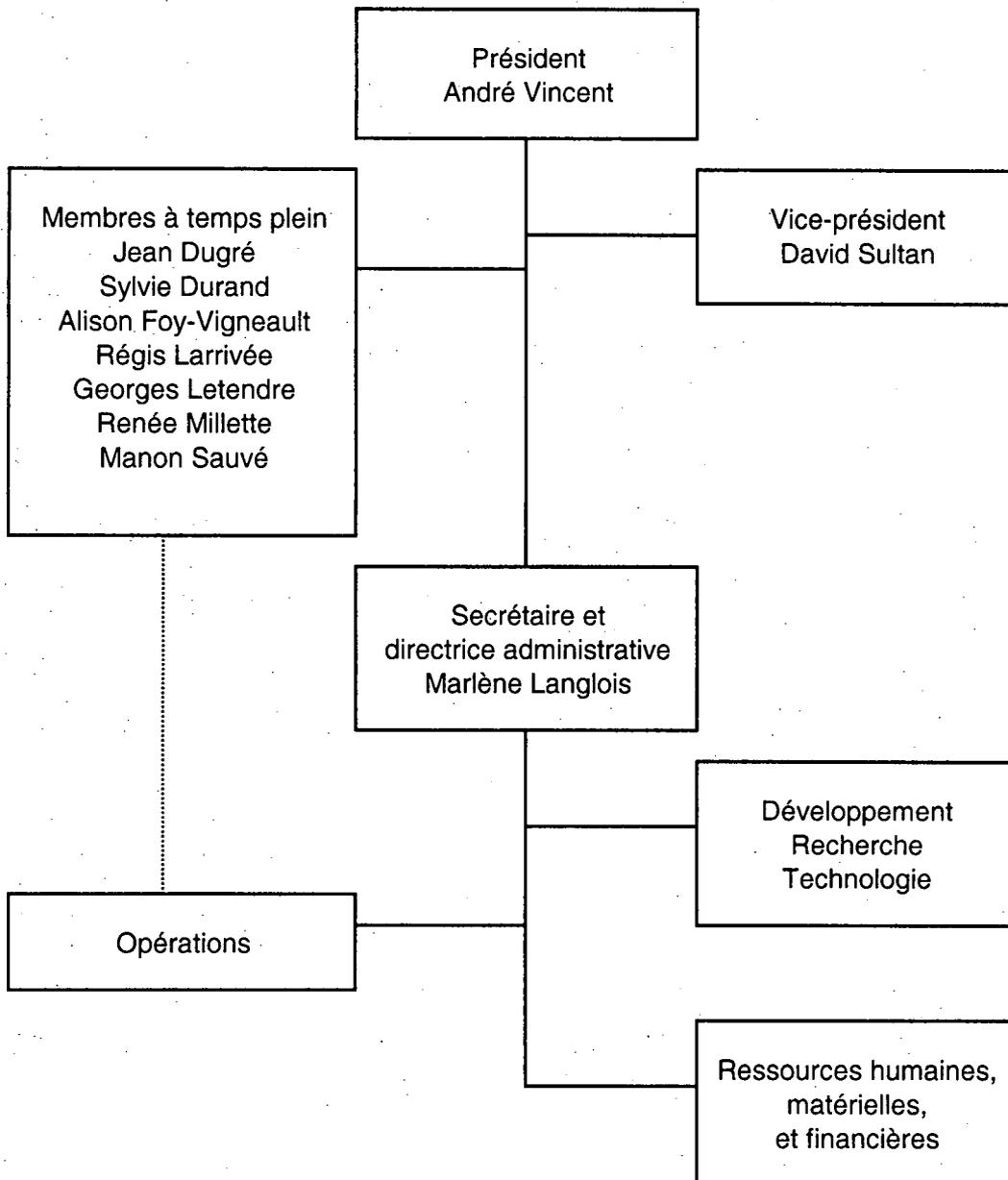
MANDAT

Créée en 1978, avec l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus et modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention* (L.R.Q., c. L-1.1), la Commission québécoise des libérations conditionnelles décide en toute indépendance et impartialité, et avec la participation de la communauté, de la mise en liberté sous condition des personnes détenues dans les établissements du Québec. Elle contribue à la protection de la société de même qu'à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

La Commission est un tribunal d'origine législative, dont la compétence a été déléguée par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* C-44.6 (1992, c. 20). Cette compétence est limitée aux sentences de détention de moins de deux ans et d'au moins six mois relatives à une infraction à une loi ou à un statut fédéral.

Depuis le 1^{er} avril 2003, la *Loi concernant le système de justice pénale pour les jeunes*, confie à la Commission, la compétence en matière de libération conditionnelle sur les jeunes purgeant une peine spécifique de six mois à deux ans moins un jour dans un établissement de détention provincial. Elle exerce également cette compétence sur les jeunes condamnés à purger une peine applicable aux adultes pour la même période, soit dans un lieu de garde pour les jeunes, soit dans un établissement de détention provincial.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Commissaires	8	9	(1)	(11,1)
Cadres	1	1		
Professionnels	8	8		
Techniciens	1	1		
Personnel de bureau	10	10		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	29	30	(1)	(3,3)
Effectif total autorisé	30	31	(1)	(3,2)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	03 - Organismes relevant du ministre			
ÉLÉMENT:	02 - Commission québécoise des libérations conditionnelles			
RESPONSABLE:	M. André Vincent, président			
<i>Supercatégorie</i>	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
Rémunération	2 257,3	2 157,3	100,0	4,6
Fonctionnement	1 002,9	747,7	255,2	34,1
Affectation à un fonds spécial				
Transfert				
Provision pour créances douteuses				
BUDGET DE DÉPENSES	3 260,2	2 905,0	355,2	12,2
Immobilisations	264,9	138,9	126,0	90,7
Prêts, placements et avances	1,2	1,2		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	266,1	140,1	126,0	89,9
Moins: Amortissement				
TOTAL :	3 526,3	3 045,1	481,2	15,8
Effectif régulier autorisé	29	30	(1)	(3,3)
Effectif total autorisé	30	31	(1)	(3,2)

DRF/160 (2006-2007)

03.02 Commission québécoise des libérations conditionnelles

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>	43,1	
<i>Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec</i>	181,9	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(125,0)</u>	100,0

Fonctionnement :

<i>Révision tarifaire des loyers de la SIQ</i>	2,7	
<i>Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec</i>	297,5	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(45,0)</u>	255,2

Immobilisation :

<i>Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec</i>	<u>126,0</u>	126,0
--	--------------	-------

Total des variations budgétaires		481,2
---	--	--------------

Identification	Titre
Programme	03 - Organismes relevant du ministre
Élément	03 - Bureau du coroner
Responsable	Mme Danielle Bellemare, coroner en chef

MANDAT

Le Bureau du coroner (Coroner) a pour mandat de rechercher, de façon indépendante et impartiale, les causes et les circonstances des décès autres que clairement naturels, de manière à contribuer au développement de mesures de protection de la vie humaine et à faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits et recours à la suite de ces décès.

Le coroner, conformément à la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès* (L.R.Q., c. R-0.2), procède à une investigation :

- lors de tout décès survenu dans des circonstances obscures ou violentes, tels un suicide, un accident ou un homicide;
- lorsque l'identité de la personne décédée est inconnue;
- lorsque le corps d'une personne décédée au Québec est transporté à l'extérieur du Québec;
- lorsque le corps d'une personne décédée à l'extérieur du Québec est transporté au Québec, si ce décès est survenu dans des circonstances obscures ou violentes ou si la cause médicale du décès est inconnue;
- lorsque le décès est survenu dans un des lieux suivants :
 - un centre de travail adapté pour personnes handicapées;
 - un centre de réadaptation;
 - un établissement de santé et de services sociaux alors que la personne décédée était sous garde;
 - un établissement de détention;
 - un pénitencier;
 - un poste de police;
 - un centre jeunesse;
 - une famille d'accueil;
 - une garderie.

Une enquête publique, présidée par un coroner, peut être ordonnée si elle est jugée utile pour remplir le mandat du coroner.

Le Coroner contribue à la protection de la vie humaine en introduisant, à son rapport d'investigation ou d'enquête, des recommandations visant à éviter la répétition des causes du décès étudié. L'accès donné aux chercheurs à la banque de données et aux archives des coroners, selon les critères définis par la Loi, vise le même but.

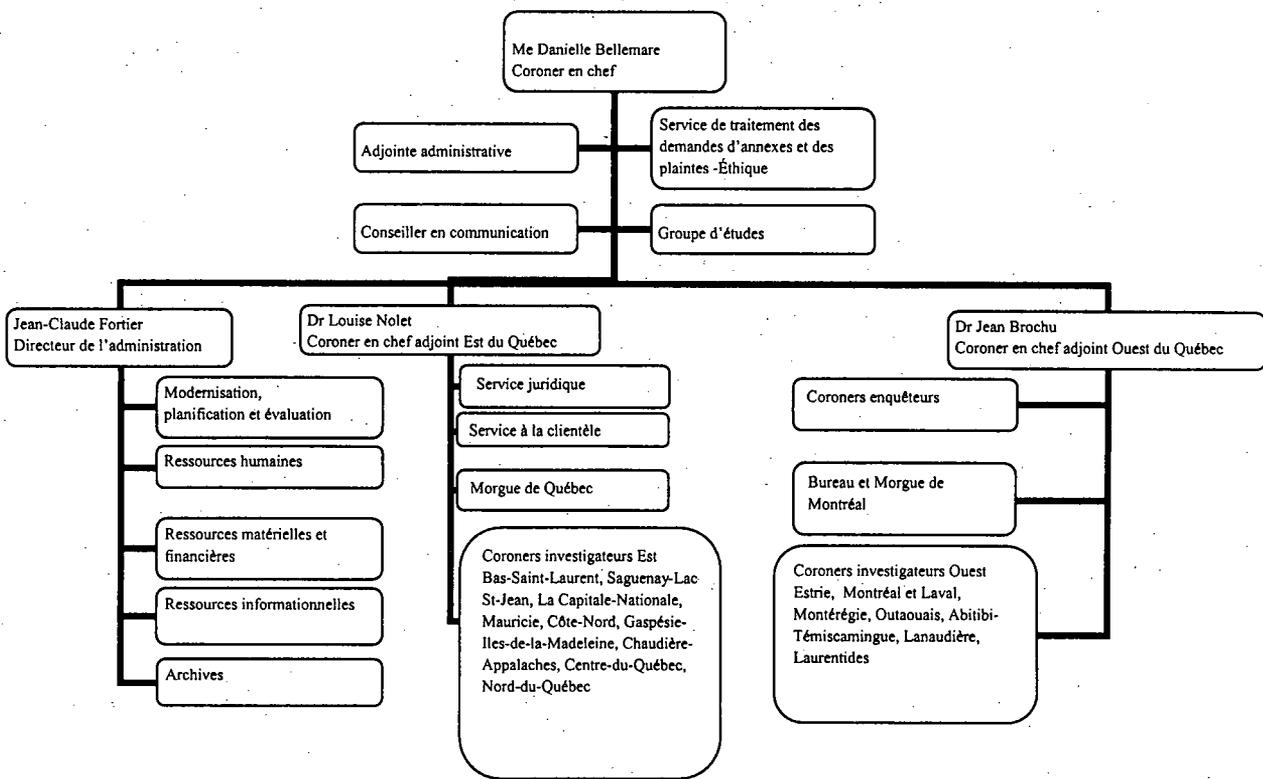
Le Coroner facilite la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes affectées par un décès en rendant accessibles, selon les critères définis par la Loi, des copies conformes des rapports d'investigation ou d'enquête et des documents qui y sont annexés.

La diffusion de constats et de recommandations formulés dans des rapports d'investigation ou d'enquête permet d'informer le public sur la prévention des décès évitables.

ORGANISATION

03.03 Bureau du coroner

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Coroner en chef	1	1		
Coroners	13	13		
Cadres	2	2		
Professionnels	10	10		
Techniciens	4	4		
Personnel de bureau	14	14		
Agents de la paix				
Ouvriers	7	7		
Effectif régulier autorisé	51	51		
Effectif total autorisé	56	56		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	03 - Organismes relevant du ministre			
ÉLÉMENT:	03 - Bureau du coroner			
RESPONSABLE:	Mme Danielle Bellemare, coroner en chef			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
Rémunération	3 827,2	3 851,6	(24,4)	(0,6)
Fonctionnement	3 230,9	3 125,1	105,8	3,4
Affectation à un fonds spécial				
Transfert				
Provision pour créances douteuses				
BUDGET DE DÉPENSES	7 058,1	6 976,7	81,4	1,2
Immobilisations	88,4	88,4		
Prêts, placements et avances	3,0	3,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	91,4	91,4		
Moins: Amortissement				
TOTAL :	7 149,5	7 068,1	81,4	1,2
Effectif régulier autorisé	51	51		
Effectif total autorisé	56	56		

DRF/160 (2006-2007)

03.03 Bureau du Coroner

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>	77,1	
<i>Réallocations budgétaires</i>	<u>(101,5)</u>	(24,4)

Fonctionnement :

<i>Réallocations budgétaires</i>	101,5	
<i>Révision tarifaire des loyers de la SIQ</i>	<u>4,3</u>	105,8

Total des variations budgétaires

81,4

Identification	Titre
Programme	03 - Organismes relevant du ministre
Élément	04 - Commissaire à la déontologie policière
Responsable	M. Claude Simard, Commissaire

MANDAT

En vertu de la *Loi sur la police* (L.Q., 2000, chapitre 12), le mandat du Commissaire à la déontologie policière est de recevoir et d'examiner toute plainte, formulée par toute personne, relative à la conduite d'un policier, d'un constable spécial ou d'un contrôleur routier dans l'exercice de ses fonctions et pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers.

Pour s'acquitter de son mandat, le Commissaire assure les fonctions suivantes, sur la base des pouvoirs attribués par le législateur : examiner les plaintes pour en déterminer la recevabilité, concilier obligatoirement les parties à moins que, pour des motifs d'intérêt public, il décide d'enquêter sur la conduite d'un policier, d'un constable spécial ou d'un contrôleur routier, rejeter s'il y a lieu la plainte après enquête, citer le policier à comparaître devant le Comité de déontologie policière et enfin, le cas échéant, porter en appel les décisions du Comité.

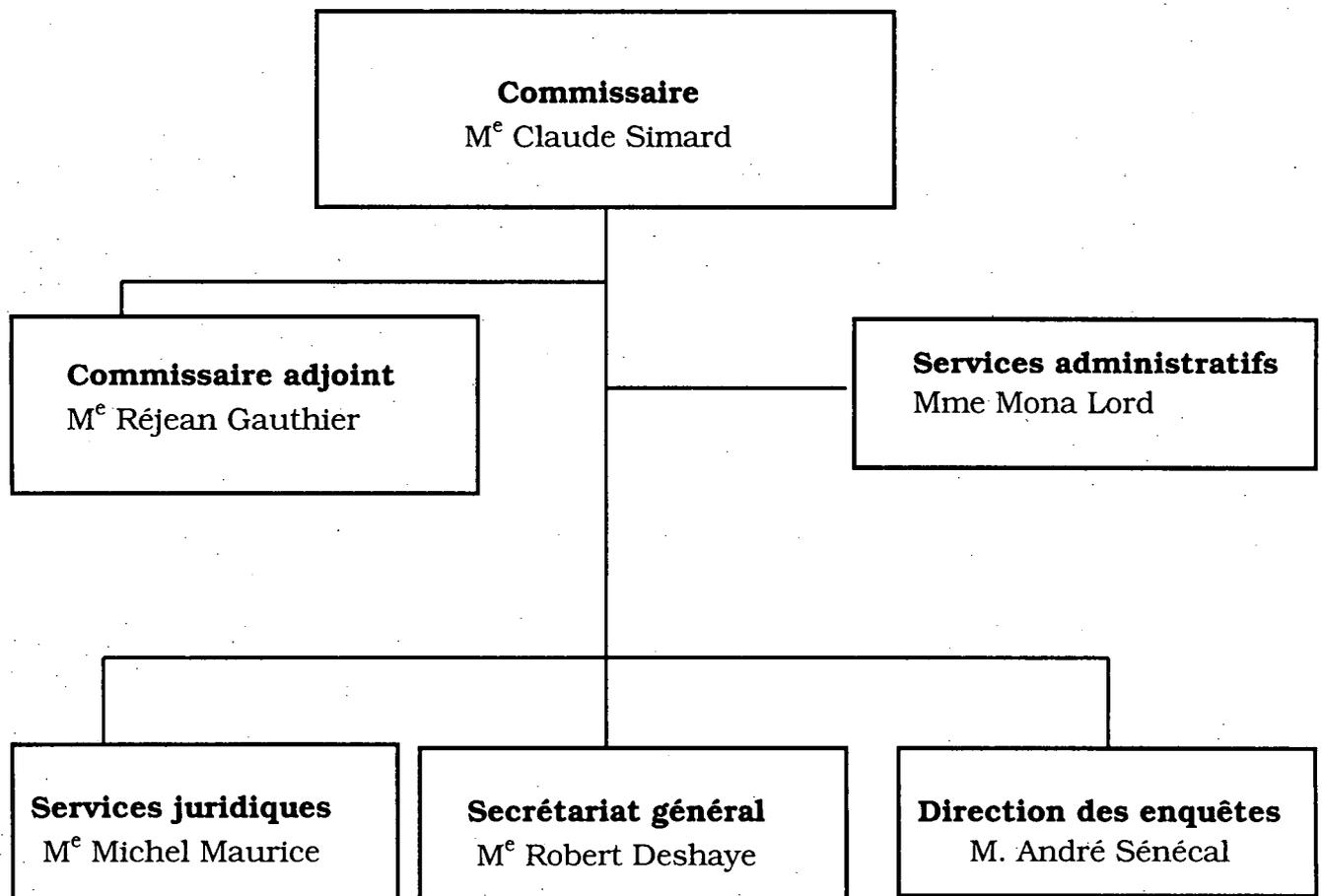
En outre, dans l'exercice de son mandat, le Commissaire doit notamment :

- veiller à l'application et au respect du Code de déontologie des policiers du Québec;
- prêter assistance à toute personne pour la formulation de sa plainte;
- informer le plaignant du processus de traitement des plaintes notamment de la procédure de la conciliation;
- saisir le corps de police approprié pour fins d'enquête criminelle lorsqu'il lui apparaît lors de l'analyse préliminaire de la plainte qu'une infraction criminelle peut avoir été commise;
- aviser par écrit le plaignant, le directeur et les policiers concernés de la réception de la plainte, des décisions prises en cours d'examen de ladite plainte et, s'il y a lieu, du progrès de l'enquête;
- informer le plaignant de son droit de faire réviser une décision refusant de traiter ou d'enquêter sur sa plainte ou rejetant celle-ci après enquête;
- citer un policier à comparaître lorsque le Comité de déontologie policière accueille la demande de révision d'un plaignant dont la plainte, après enquête, a été rejetée;
- attirer l'attention du ministre ou d'un directeur d'un corps de police sur les questions qu'il juge d'intérêt général en vue de remédier à des situations préjudiciables constatées dans l'exercice de ses fonctions ou prévenir leur répétition;
- exercer les autres fonctions que lui confie le ministre, notamment, lorsqu'il lui demande de tenir une enquête sur la conduite d'un policier pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec.

Enfin, le Commissaire peut :

- communiquer au policier dont la conduite a fait l'objet d'une plainte des observations de nature à améliorer sa conduite professionnelle et à prévenir la violation du Code de déontologie des policiers du Québec;
- recommander au directeur d'un corps de police de soumettre un policier à une évaluation médicale ou à un stage de perfectionnement dans une institution de formation policière. Il peut également souligner à ce directeur la bonne conduite du policier comme il peut lui soumettre toute recommandation qu'il juge utile à l'application du Code de déontologie des policiers du Québec;
- transmettre, s'il y a lieu, le dossier au Procureur général, après enquête.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Commissaire	1	1		
Membre	1	1		
Cadres	3	3		
Professionnels	22	22		
Techniciens	3	3		
Personnel de bureau	11	11		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	41	41		
Effectif total autorisé	41	41		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	03 - Organismes relevant du ministre			
ÉLÉMENT:	04 - Commissaire à la déontologie policière			
RESPONSABLE:	M. Claude Simard, commissaire			
Supercatégorie	Crédits 2006-2007	Crédits comparatifs 2005-2006	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	2 373,9	2 392,1	(18,2)	(0,8)
<i>Fonctionnement</i>	361,4	388,1	(26,7)	(6,9)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	2 735,3	2 780,2	(44,9)	(1,6)
<i>Immobilisations</i>	12,0	12,0		
<i>Prêts, placements et avances</i>	1,0	1,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	13,0	13,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	2 748,3	2 793,2	(44,9)	(1,6)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	41	41		
<i>Effectif total autorisé</i>	41	41		

DRF/160 (2006-2007)

03.04 Commissaire à la déontologie policière

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>	47,8	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(66,0)</u>	(18,2)

Fonctionnement :

<i>Révision tarifaire des loyers de la SIQ</i>	1,8	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(28,5)</u>	(26,7)

Total des variations budgétaires

(44,9)

Identification	Titre
Programme	03 - Organismes relevant du ministre
Élément	05 - Comité de déontologie policière
Responsable	M. Mario Bilodeau, président

MANDAT

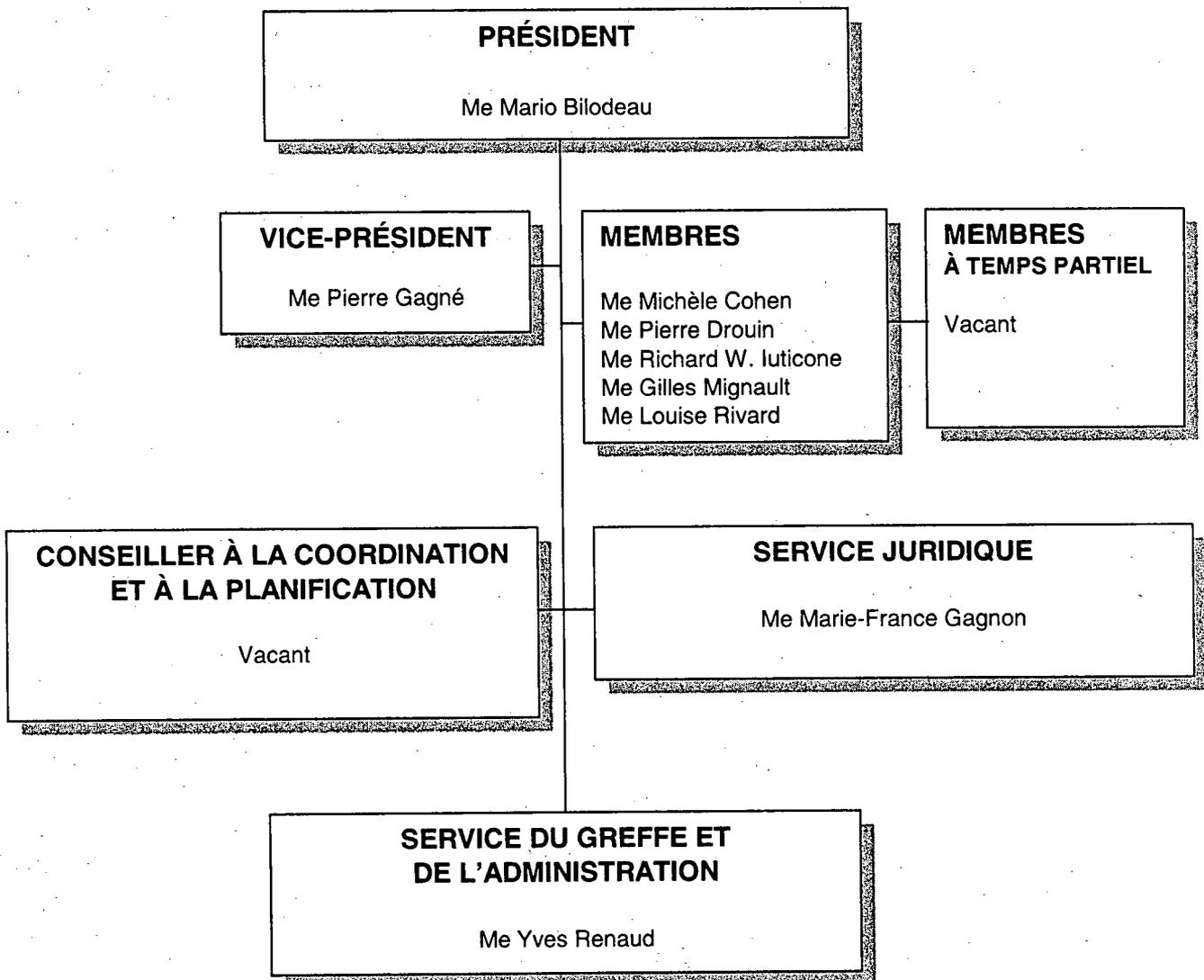
La *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) institue le Comité de déontologie policière (Comité) et prévoit sa compétence, ses pouvoirs, ses devoirs ainsi que son organisation.

Le Comité est un tribunal administratif spécialisé qui a pour compétence exclusive de :

- réviser les décisions du Commissaire à la déontologie policière rejetant une plainte après enquête;
- connaître et disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière contre un policier, un contrôleur routier ou un constable spécial;
- imposer une sanction à un policier, à un contrôleur routier ou à un constable spécial ayant dérogé au Code de déontologie des policiers du Québec.

Dans l'exercice de sa compétence, le Comité rend une décision écrite et motivée.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2006-2007	Comparatif 2005-2006	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Membres	7	7		
Cadres				
Professionnels	3	3		
Techniciens	2	2		
Personnel de bureau	7	8	(1)	(12,5)
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	20	21	(1)	(4,8)
Effectif total autorisé	20	21	(1)	(4,8)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>03 - Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>05 - Comité de déontologie policière</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Mario Bilodeau, président</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2006-2007</i>	<i>Crédits comparatifs 2005-2006</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	1 303,8	1 299,3	4,5	0,3
<i>Fonctionnement</i>	510,8	507,5	3,3	0,7
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	1 814,6	1 806,8	7,8	0,4
<i>Immobilisations</i>	6,8	6,8		
<i>Prêts, placements et avances</i>	4,0	4,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,8	10,8		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	1 825,4	1 817,6	7,8	0,4
<i>Effectif régulier autorisé</i>	20	21	(1)	(4,8)
<i>Effectif total autorisé</i>	20	21	(1)	(4,8)

DRF/160 (2006-2007)

03.05 Comité de déontologie policière

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Indexation salariale</i>	26,0	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(21,5)</u>	4,5

Fonctionnement :

<i>Révision tarifaire des loyers de la SIQ</i>	<u>3,3</u>	3,3
--	------------	-----

Total des variations budgétaires **7,8**